



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Affaire n° 26-20250925

Fourniture de denrées alimentaires et produits de réception 2025-2029

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

26 septembre 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 septembre 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 9
- absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à seize heures cinquante-cinq, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian, Anissa Locate

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Antoine Lebian, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Dominique Gonthier, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 26-20250925

Fourniture de denrées alimentaires et produits de réception 2025-2029**Vu** le Code général des collectivités territoriales,**Vu** le Code de la commande publique,**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres prise le 21 août 2025,**Vu** le rapport n° 26-20250925 présenté au Conseil municipal du 25 septembre 2025,**Considérant** qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 5 mai 2025 pour la fourniture de denrées alimentaires pour le service de la restauration scolaire et pour les réceptions ponctuelles de la mairie du Tampon,**Considérant** que les besoins se décomposent en 33 lots :

Lots	01-Fruits et légumes 4ème gamme	Montant maxi/an HT en €
220	Citrouille 4ème gamme	70 000,00
	Chou chou 4ème gamme	
	Pomme de terre 4ème gamme	
125	Ananas 4ème gamme	60 000,00
Lots	02-Fruits et légumes frais	Montant maxi/an HT en €
115A	Carotte	35 000,00
115B	Chou blanc	35 000,00
	Chou rouge	
115C	Pomme de terre	45 000,00
116A	Concombre	25 000,00
116C	Chou chou	25 000,00
116D	Courgette	15 000,00
116E	Aubergine	7 000,00
	Brocolis	
117B	Salade verte diverse	12 000,00
122A	Orange	25 000,00
	Citron	
112B	Mandarine	15 000,00
123A	Pastèque	15 000,00
123B	Melon	10 000,00

Lots	03-Produits frais	Montant maxi/an HT en €
73	Oeuf entier liquide pasteurisé	80 000,00
Lots	04-Produits surgelés divers	Montant maxi/an HT en €
535	Baguettes surgelées	15 000,00
30	Légumes couscous	20 000,00
36	Printanière de légumes	20 000,00
37	Mélange shop suey	20 000,00
545	Chouchou surgelé BIO	15 000,00
246	Poivron surgelé	15 000,00
547	Petit piment entier surgelé	6 000,00
38	Petit pois	10 000,00
30R	Saumon	20 000,00
23	Paupiette de volaille	40 000,00
32R	Cône glacé	15 000,00
Lots	05-Accessoires	Montant maxi/an HT en €
23C	Gobelets 12cl	24 000,00
	Gobelets 20cl	(20 000,00 pour la ville – 4 000,00 pour le CCAS)
24C	Couteaux	43 000,00 (40 000,00 pour la ville – 3 000,00 pour le CCAS)
	Fourchettes	
	Petites cuillères	
	Grandes cuillères	
25C	Grandes assiettes	18 000,00 (15 000,00 pour la ville - 3 000,00 pour le CCAS)
	Petites assiettes	
26C	Barquette repas ronde ou rectangulaire	29 000,00 (25 000,00 pour la ville - 4 000,00 pour le CCAS)
Lots	06-Boissons	Montant maxi/an HT en €
86	Eau de source 1,5 litre	80 000,00
Lots	07-Viandes et autres produits frais	Montant maxi/an HT en €
21C	Viande de lapin	50 000,00
Lots	08-Produits laitiers	Montant maxi/an HT en €
47	Yaourt à boire	90 000,00

Considérant que les fournitures prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification et reconductibles tacitement dans la limite de quatre ans,

Considérant qu'eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication aux Journaux Officiels (BOAMP/JOUE) et localement au Journal le QUOTIDIEN,

Considérant que les fournitures seront financées sur fonds propres communaux et seront imputées au chapitre 011, comptes 60623 251 et 60623 024 dans la limite des crédits prévus au budget,

Considérant que le lot n° 21C « viande de lapin » a été déclaré infructueux,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 25 septembre 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 La passation des accords-cadres à bons de commande pour les denrées alimentaires avec :

<u>Lots</u>	<u>Désignation</u>	<u>Attributaires</u>	<u>Montant maxi/an en € HT</u>
01-Fruits et légumes 4ème gamme			
220	Citrouille 4ème gamme	EBOUTE REUNION SARL 27 chemin Frédeline 97410 SAINT-PIERRE Associé : M. Franck ISAUTIER	70 000,00
	Chouchou 4ème gamme		
	Pomme de terre 4ème gamme		
125	Ananas 4ème gamme	BIO AND CO TRANSFORM 299 rue Jules Bertaut 97430 LE TAMPON Présidente : Mme Kitty TURBOT	60 000,00

<u>Lots</u>	<u>Désignation</u>	<u>Attributaires</u>	<u>Montant maxi/an en € HT</u>
02-Fruits et légumes frais			
115A	Carotte	POTHIN JEANNICK Chef d'exploitation 21 chemin des Acacias – Piton Hyacinthe 97418 PLAINE DES CAFRES	35 000,00
115B	Chou blanc		35 000,00
	Chou rouge		
115C	Pomme de terre		45 000,00
116A	Concombre		25 000,00
116C	Chouchou	REUNION FRUITS ET LEGUMES 6 chemin Beurivage – Pierrefonds 97410 SAINT-PIERRE Co-Directeur : M. Damien HOARAU	25 000,00
116D	Courgette	POTHIN JEANNICK Chef d'exploitation 21 chemin des Acacias – Piton Hyacinthe 97418 PLAINE DES CAFRES	15 000,00
116E	Aubergine		7 000,00
	Brocolis		
117B	Salade verte diverse	SARL PNR 79 Avenue Charles Isautier ZI N 3 – 97410 SAINT-PIERRE Gérante : Mme Laura FRANCOMME	12 000,00
122A	Orange	POTHIN JEANNICK Chef d'exploitation 21 chemin des Acacias – Piton Hyacinthe 97418 PLAINE DES CAFRES	25 000,00
	Citron		
112B	Mandarine		15 000,00
123A	Pastèque		15 000,00
123B	Melon		REUNION FRUITS ET LEGUMES 6 chemin Beurivage – Pierrefonds 97410 SAINT-PIERRE Co-Directeur : M. Damien HOARAU

<u>Lots</u>	<u>Désignation</u>	<u>Attributaires</u>	<u>Montant maxi/an en € HT</u>
03-Produits frais			
73	Oeuf entier liquide pasteurisé	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE (OVOCOOP) 27 rue Claude Chappe - CS 81242 ZAC 2000 97829 LE PORT CEDEX Président : M. Olivier TECHER	80 000,00
04-Produits surgelés divers			
535	Baguettes surgelées	MASCAREIGNES DISTRIBUTION SAS 134 VC Ancienne RN3 CONDE Local 2 97410 SAINT-PIERRE Président : M. Sylvain BAROSSY BAQUEBART	15 000,00
30	Légumes couscous	REUNION PELAGIQUE 9 rue d'Armagnac – ZI N° 1 – Port Ouest 97428 LE PORT Directeur Commercial : M. François-Xavier CROSNIER MANGEAT	20 000,00
36	Printanière de légumes	PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT 19 rue Hanoï 97419 LA POSSESSION	20 000,00
37	Mélange shop suey	Directeur de site : M. Vincent TOURTET	20 000,00
545	Chouchou surgelé BIO	ROYAL BOURBON INDUSTRIES SAS 1 rue Armand Campenon 97412 BRAS PANON Directeur général : M. Patrick MOREAU	15 000,00
546	Poivron surgelé	REUNION PELAGIQUE 9 rue d'Armagnac – ZI N° 1 – Port Ouest 97428 LE PORT Directeur Commercial : M. François-Xavier CROSNIER MANGEAT	15 000,00

<u>Lots</u>	<u>Désignation</u>	<u>Attributaires</u>	<u>Montant maxi/an en € HT</u>
547	Petit piment entier surgelé	MASCAREIGNES DISTRIBUTION SAS 134 VC Ancienne RN3 CONDE Local 2 97410 SAINT-PIERRE Président : M. Sylvain BAROSSY BAQUEBART	6 000,00
38	Petit pois	PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT 19 rue Hanoï 97419 LA POSSESSION Directeur de site : M. Vincent TOURTET	10 000,00
30R	Saumon		20 000,00
23	Paupiette de volaille	MASCAREIGNES DISTRIBUTION SAS 134 VC Ancienne RN3 CONDE Local 2 97410 SAINT-PIERRE Président : M. Sylvain BAROSSY BAQUEBART	40 000,00
32R	Cône glacée	LES GLACIERS REUNIS INDUSTRIE SAS 2 rue Edouard Manès – ZI du Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE Directeur Général : M. François CHANE LIAT	15 000,00
05-Accessoires			
23C	Gobelets 12cl	97 PACK 4 avenue de Toulouse ZI Bel Air - 97450 SAINT-LOUIS Présidente : Mme Céline CAI	24 000,00 <i>(20 000,00 pour la ville – 4 000,00 pour le CCAS)</i>
	Gobelets 20cl		
24C	Couteaux		43 000,00 <i>(40 000,00 pour la ville – 3 000,00 pour le CCAS)</i>
	Fourchettes		
	Petites cuillères		
Grandes cuillères			

<u>Lots</u>	<u>Désignation</u>	<u>Attributaires</u>	<u>Montant maxi/an en € HT</u>
25C	Grandes assiettes	97 PACK 4 avenue de Toulouse ZI Bel Air - 97450 SAINT-LOUIS Présidente : Mme Céline CAI	18 000,00 (15 000,00 pour la ville - 3 000,00 pour le CCAS)
	Petites assiettes		
26C	Barquette repas ronde ou rectangulaire		
06-Boissons			
86	Eau de source 1,5 litre	SEBV (Société des eaux de Basse Vallée) 1 rue Quai Gabriel – Le Baril 97442 SAINT-PHILIPPE Responsable ADV – ADC & Collectivités : Mme Corinne CANIVET	80 000,00
08-Produits laitiers			
47	Yaourt à boire	SOCIETE REUNIONNAISE LAITIERE 24 rue Sully PRUD'HOMME ZI N° 3 – 97420 LE PORT Directeur : M. Jean-Michel CABOOTER	90 000,00

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**